

Caen

AVS et EVS en colère contre le rectorat

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 8 juin 2017

440 mots



Une quarantaine de personnes ont manifesté hier. - Crédit photo : Ouest-France.

Les assistants et emplois de vie scolaire (AVS et EVS) sont venus manifester devant le rectorat, hier. Ils demandent un meilleur statut.

La mobilisation

« Je suis exaspérée. J'aime mon métier mais nos conditions de travail sont inacceptables. » Diana, 56 ans, exerce la fonction d'Assistant de vie scolaire (AVS) dans une école de Caen. Elle est venue manifester mercredi devant le rectorat, en présence d'autres collègues et représentants syndicaux, pour obtenir « un meilleur statut ».

Comme elle, 700 AVS et EVS (emploi de vie scolaire) œuvrent au bon fonctionnement des établissements scolaires dans le département. Les AVS sont notamment chargés d'assister au quotidien, dans les écoles et collèges, les enfants en situation de handicap. « Or, en raison des vacances scolaires, leur contrat est annualisé. Ils travaillent 24 h par semaine mais ne sont payés que sur la base de 20 h. Ils émargent comme leurs homologues EVS, à moins de 700 € par mois », rappelle Sébastien Ruaux de Sud Éducation. « Nous réclamons un vrai statut, avec une rémunération décente », poursuit Diana.

Les syndicats réclament par ailleurs la titularisation de « ces contrats aidés ». À l'heure actuelle, les AVS et EVS, sous contrat privé, peuvent exercer leur activité pendant un an, renouvelable une fois. Leurs contrats prévoient bien une obligation de formation « mais elle n'est que rarement mise en œuvre », selon les syndicats. « On nous invite à pointer à Pôle emploi sans perspectives d'insertion alors même qu'on commence à peine à exercer pleinement notre mission. Moi j'aimerais continuer », regrette Diana.

« Nous réclamons de vrais contrats »

Reçus par un responsable du rectorat, les représentants syndicaux n'ont pas manqué de rappeler à leur interlocuteur que l'Éducation nationale a déjà été condamnée plusieurs fois aux Prud'hommes dans d'autres académies pour « défaut de formation et pour annualisation illégale du temps de travail ». « Plus globalement, reprend Sébastien Ruaux, nous réclamons pour ces vrais métiers, de vrais contrats ». En fin de journée, hier, le rectorat n'a pu être joint.

« Sans nous, conclut Diana, il n'y aurait tout simplement plus d'enfants en situation de handicap dans les écoles. »